# Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)

eau potable : Territoire du lamentin

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site WWW.Services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

#### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi.	3
		Mode de gestion du service	
		Estimation de la population desservie (D101.1)	
		Nombre d'abonnés	
		Eaux brutes	
	1.5.1.		
	1.5.2.		
		Eaux traitées	
	1.6.1.		
	1.6.2.	•	
	1.6.3.		
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.6.6.		
		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		cation de l'eau et recettes du service	
۷.			
		Modalités de tarification	
		Facture d'eau type (D102.0)	
		Recettes	
3.	Indica	ateurs de performance	14
		Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
	3.3.2.	1 /	
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
		Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	19
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	19
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	20
4.	Finan	cement des investissements	21
	4.1.	Branchements en plomb	2.1
		Montants financiers	
		État de la dette du service	
		Amortissements	
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	21
		ances environnementales du service	21
	1	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
٦.		•	
		Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
		Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	23

### 1. Caractérisation technique du service

Le service e	est géré au niveau □ <b>com</b> r ☑ <b>inter</b>	nunal communal			
• Nom de	e la collectivité : Syndicat	Mixte de Ges	stion de l'Eau et	de l'Assainisseme	nt de Guadeloupe (SMGEAG)
• Nom de	e l'entité de gestion : eau p	otable : Terri	toire du lamenti	1	
<ul> <li>Caracté</li> </ul>	ristiques (commune, EPC)	et type, etc.	) : Syndicat Mix	te	
• Compé	tences liées au service :		Oui	Non	
	Production		$\square$		
	Protection de l'ou prélèvement (1)	vrage de	· 🗹		
	Traitement (1)				
	Transfert		$\square$		
	Stockage (1)		$\square$		
	Distribution				
	(1) A compléter				
• Territoi	re desservi (communes ad	hérentes au s	ervice, secteurs	et hameaux desser	rvis, etc.): Lamentin
• Existen	ce d'une CCSPL	☑ Oui	i		□ Non
	ce d'un schéma de distribu 'article L2224-7-1 du CGC		, date d'approba	tion* :	□ Non
• Existen	ce d'un règlement de servi	ce 🗹 Oui,	date d'approbat	ion* : 24/02/2020	□ Non
<b></b> .	ce d'un schéma directeur	ПО	data d'annuaha	tion*:	□ Non

Le service est exploité en 🗹 Délégation par Entreprise privée

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### Nature du contrat :

Nom du prestataire : Eaux Nodis
Date de début de contrat : 01/01/2008

• Date de fin de contrat initial :

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022

• Nombre d'avenants et nature des avenants :

Avenant n°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2010	Mise en place de la facturation trimestrielle à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010
2	01/07/2015	Augmentation de la capacité de production de l'usine de Prise d'Eau
3	01/10/2019	Avenant de cession de contrat
4	01/09//2021	Avenant de changement de maitrise d'ouvrage

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 16 536 habitants au 31/12/2021 (17 590 au 31/12/2020).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 096 abonnés au 31/12/2021 (8 932 au 31/12/2020).

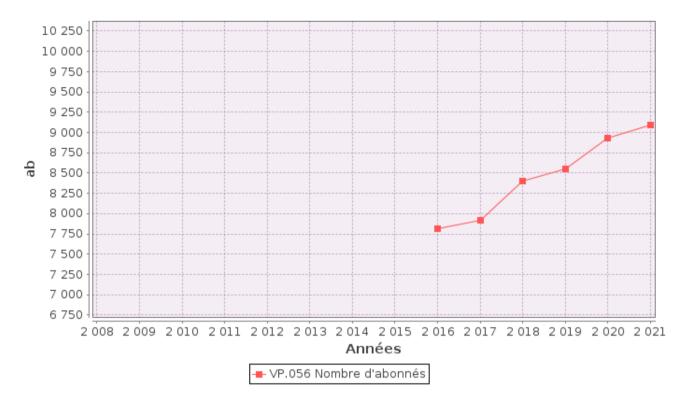
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Lamentin	8 932	9 096	1,8%
Total	8 932	9 096	1,8%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 76,73 abonnés/km au 31/12/2021 (75,34 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,82 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,97 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 133,37 m³/abonné au 31/12/2021. (130,29 m³/abonné au 31/12/2020).



#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 904 981 m³ pour l'exercice 2021 (2 003 361 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Usine de Prise d'Eau	2 003 361	1 904 981	-4,9%
Total	2 003 361	1 904 981	-4,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

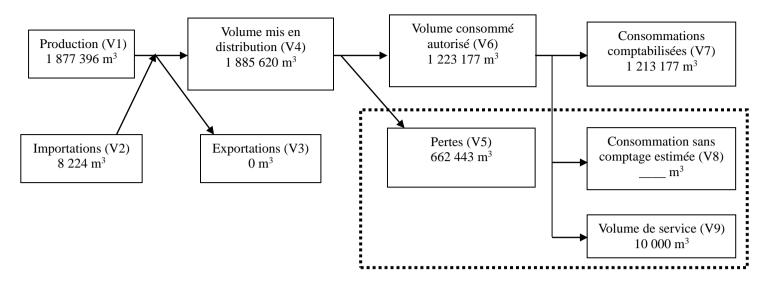
#### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

#### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



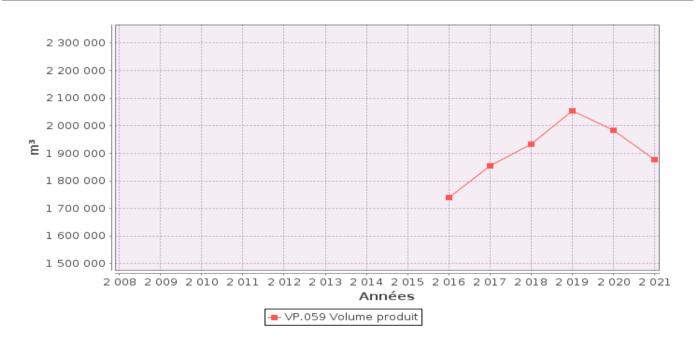
#### 1.6.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Usine de Prise d'Eau	1 985 022	1 877 396	-5,4%	-
Total du volume produit (V1)	1 985 022	1 877 396	-5,4%	-



#### Achats d'eaux traitées



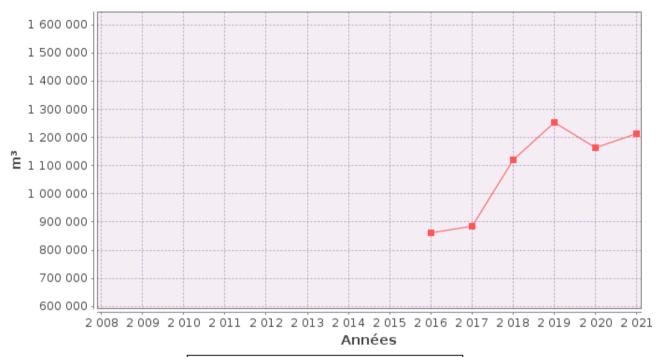
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	9 792	8 224	-16%	60

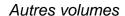
#### Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 163 751	1 213 177	4,2%
Abonnés non domestiques			%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 163 751	1 213 177	4,2%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.







	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			%
Volume de service (V9)	10 000	10 000	0%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 173 751	1 223 177	4,2%

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 118,55 kilomètres au 31/12/2021 (118,55 au 31/12/2020).

### 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 50,20 € au 01/01/2021

51,47 € au 01/01/2022

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la coll	ectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		'
Prix au m³	0,204 €/m³	0,204 €/m³
Part du délég	gataire	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm	79,88 €	81,92 €
Abonnement DN 20mm	86,04 €	88,24 €
Abonnement DN 25mm	98,32 €	100,84 €
Abonnement DN 30mm	116,76 €	119,72 €
Abonnement DN 40mm	141,36 €	144,92 €
Abonnement DN 50mm	172,04 €	176,44 €
Abonnement DN 60mm	208,96 €	214,24 €
Abonnement DN 80mm	252,00 €	258,36 €
Abonnement DN 100mm	301,16 €	308,76 €
Abonnement DN 150mm	362,60 €	371,80 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³ de 0 à 40 m³	1,249 €/m³	1,28 €/m³
Prix au m³ de 41 à 100 m³	1,704 €/m³	1,747 €/m³
Prix au m³ de 101 à 2 500 m³	1,882 €/m³	1,93 €/m³
Prix au m³ de 2 501 à 7 500 m³	€/m³	2,014 €/m³
Prix au m³ au-delà de 7 500 m³	€/m³	2,056 €/m³
Taxes et rede	vances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	2,1 %	2,1 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1378 €/m³	0,1378 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,5 €/m³	0,5 €/m3
VNF Prélèvement	€/m³	0 €/m³
Autre :	0,0309 €/m³	0,028 €/m³

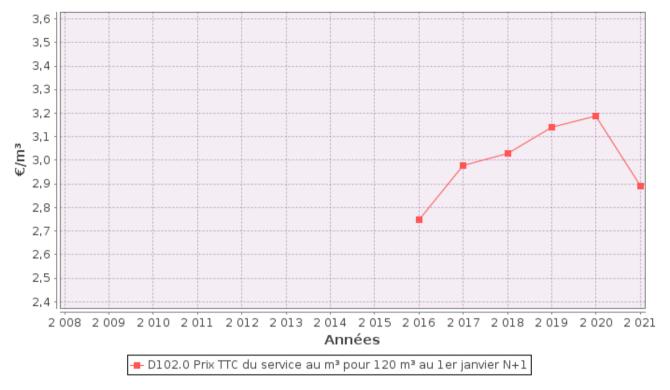
<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements (2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

#### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	0,00	0,00	%			
Part proportionnelle	24,48	24,48	0%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	24,48	24,48	0%			
Part du délégataire (en	n cas de délégation de s	ervice public)				
Part fixe annuelle	79,88	81,92	2,5%			
Part proportionnelle	189,84	194,62	2,5%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	269,72	235,52	-12,7%			
Tax	xes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	16,54	16,54	0%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	60,00	60,00	0%			
VNF Prélèvement :		0,00	%			
Autre :	3,71	3,36	-9,4%			
TVA	7,86	7,14	-9,2%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	88,04	86,97	-1,2%			
Total	382,24	346,97	-9,2%			
Prix TTC au m³	3,19	2,89	-9,4%			



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

□ annuelle

✓ semestrielle

trimestrielle

□ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle

□ semestrielle

☑ trimestrielle

□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 1 160 030 m<sup>3</sup>/an (1 201 907 m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants : révision tarifaire contractuelle.

#### 2.3. Recettes



Le total des recettes au 31/12/2021 s'élève à 2 863 328 € (2 794 561 € au 31/12/2020).

<u>PRODUITS</u>	2020	2021	Variation en %
Exploitation du service	2 290 403	2 275 335	-1%
Collectivité et autres organismes publics	232 181	226 559	- 2%
Travaux attribués à titre exclusif	160 934	128 194	-20%
Produits accessoires	179 810	164 473	- 9%
Total des recettes	2 863 328	2 794 561	-2%

#### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2021
Microbiologie	29	0	25	0
Paramètres physico-chimiques	29	2	29	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,1%	100%

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		94,79%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	73%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			K
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	_	71

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

#### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

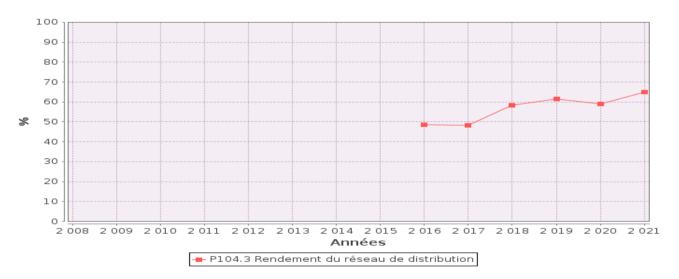
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	58,8 %	64,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	27,13	28,27
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	64,3 %



#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet

d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 15,5 m³/j/km (19,2 en 2020).

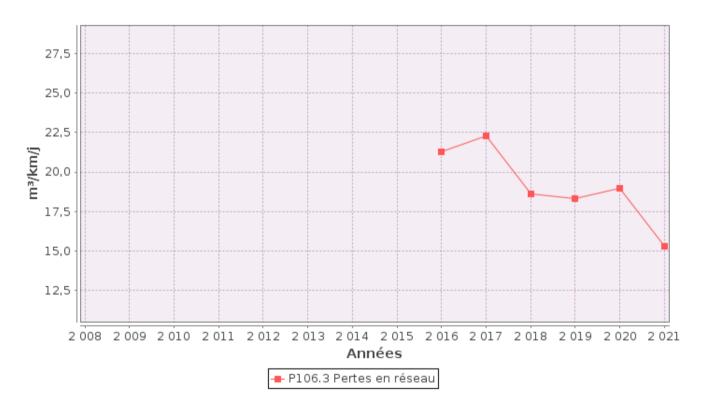
#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 15,3 m³/j/km (19 en 2020).



#### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2020).

#### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,9% (79,9% en 2020).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

taux d'occurence des interruptions de service non programmées =  $\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'année 2021, 3 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (2 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,33 pour 1 000 abonnés (0,22 en 2020).

#### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

 $taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$ 

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 90,9% (85,3% en 2020).

#### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



Non disponible.

#### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précéd	

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	109 351	557 839
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	954 664	4 348 049
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	11,45	12,83

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 12,83% (11,45 en 2020).

#### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[☑] Oui	[ ] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 44		
taux de réclamations = nombre de réclamations (hors pr	ix) laissant une trac	e écrite
taux de réclamations = nombre de réclamations (nois proposed nombre total d'abon		*1000

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 4,84 pour 1000 abonnés (6,16 en 2020).

#### 4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



Sans objet.

4.2. Montants financiers



Sans objet.

4.3. État de la dette du service



Non disponible.

4.4. Amortissements



Non disponible.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Sans objet.

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 590	16 536
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,19	2,89
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	71	71
P104.3	Rendement du réseau de distribution	58,8%	64,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	19,2	15,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	19	15,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,9%	79,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,22	0,33
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	85,3%	90,9%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]		
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	11,45%	12,83%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,16	4,84